

3^e Bureau : *Équipages de la flotte et justice maritime.*

1^{re} SECTION : ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE. — Équipages de la flotte. — Divisions à terre. — Équipages des bâtiments armés ou en réserve. — Fixation des effectifs. — Maistrance de la flotte. — École de canonnage. — Bâtiments d'instruction de matelotage et écoles de timonerie. — Élèves marins de l'école normale de gymnastique et d'escrime, de l'école normale de tir et de l'école centrale de pyrotechnie maritime. — École des défenses sous-marines. — Écoles des mécaniciens et chauffeurs. — École des marins fusiliers. — Dépôt d'instruction des matelots et apprentis marins. — École des mousses. — Établissement des pupilles. — École normale des instituteurs de la flotte. — Écoles élémentaires des équipages. — Bibliothèques des divisions des équipages de la flotte. — Pilotes de la flotte et écoles de pilotage. — Corps militaires des marins vétérans et des pompiers de la marine. — Médailles commémoratives. — Dotation de l'armée. — Formation des contingents annuels pour l'armée de mer (équipages de la flotte et troupes). — Centralisation des questions de principe portant sur l'application dans l'armée de mer (équipages de la flotte et troupes) des lois et actes relatifs : 1^o au recrutement de l'armée, aux engagements volontaires et rengagements ; 2^o à l'administration et au mode de rappel des réservistes et des non-disponibles. — Bureaux des réservistes. — Récompenses accordées pour faits de sauvetage aux hommes présents au service.

2^e SECTION : JUSTICE MARITIME. — Justice militaire pour l'armée de mer et dans les colonies. — Justice des arsenaux. — Conseils de discipline. — Envois aux corps disciplinaires. — Corps disciplinaires. — Tribunaux et conseils de révision ; conseils de guerre et conseils de justice ; tribunaux maritimes. — Contrôle des jugements. — Pourvois en cassation. — Jurisprudence. — Centralisation de toutes les questions contentieuses relatives à la régularisation de l'état civil des officiers, fonctionnaires, marins, militaires et agents embarquant. — Questions de nationalité (naturalisation, option, etc.). — Personnel des parquets et des greffes permanents. — Amnisties, grâces et commutations de peines. — Retrait ou suspension de décorations et médailles commémoratives. — Recherche et poursuite des déserteurs et insoumis. — Prisons maritimes. — Personnel de surveillance. — Bibliothèques pénitentiaires. — Trousséaux des condamnés. — Frais de capture et de justice militaire. — Frais de procédure civile. — Statistique criminelle. — Budget de la justice maritime.